


LES AUTISTES sont (enfin) écoutés

 Une table ronde autour de l'autisme a eu lieu. Les 11.000 jeunes atteints d'un trouble ne sont plus seuls

► Mardi dernier, suite à une importante mobilisation médiatique au sujet de la prise en charge des jeunes avec autisme en Fédération Wallonie-Bruxelles, la ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, Joëlle Milquet (CDH), a organisé une table ronde sur l'autisme au sein de son cabinet.

Autour de la table, une bonne trentaine de personnes : représentants d'associations de parents, de services spécialisés, écoles et pouvoirs organisateurs, ainsi que des membres de cabinet et des administrations Cocof et Awiph. On retrouvait ainsi : les associations Diego vers l'autonomie, Pour un Plan Autisme en Belgique, Autisme Liège ASBL, Autisme Ted Belgique, le groupe d'entraide Collectif de Parents, Ados et Adultes avec autisme, Gamp (Groupe d'action qui dénonce le manque de places pour personnes handicapées de grande dépendance), Heather, la voix du silence ASBL, Inforautisme ASBL, Les Briques du Gamp ASBL, Les Bulles des Autistes ASBL.

“La ministre a participé à la réunion très impliquée, sincèrement concernée et au fait des différents dossiers, se réjouit Cinzia Agoni

Ceretta, responsable d'Inforautisme. De même, ses membres de cabinet ont tenu à nous assurer du bon suivi, et ce, depuis le début de la législature, des questions concernant l'autisme. Nous avons pris connaissance des derniers chiffres en la matière qui confirment le nombre avancé par nos associations de parents.”

PLUS DE 11.000 jeunes entre 3 et 24 ans sont atteints d'un trouble du spectre autistique en Fédération Wallonie-Bruxelles. Parmi ces jeunes, 881 sont accueillis dans des classes à pédagogie adaptée. “On ignore, par contre, combien de jeunes fréquentent une école ordinaire, avec ou sans programme d'intégration, ni combien sont accueillis dans l'enseignement spécialisé non adapté à l'autisme ou dans les centres pour enfants non scolarisés. De même, nous ne savons pas combien de jeunes avec autisme sont à la maison, avec ou sans programme d'éducation à domicile.”

Les associations ont dès lors soulevé le problème du recensement, nécessaire à la mise en place d'une politique globale cohérente en matière de prise en charge de l'autisme, mais cela reste pour l'heure un sujet très difficile à aborder et à concrétiser.

“Nous avons aussi pris connaissance des formations à l'autisme dispensées aux enseignants sur base volontaire. Nous reconnaissons ce premier effort et souhaitons néanmoins que ces formations soient rendues obligatoires pour tout enseignant travaillant avec des jeunes autistes. La ministre s'est engagée à l'envisager.”

Les associations demandent avec insistance que les formations s'étendent aux méthodes éducatives plus récentes et qui ont fait leurs preuves dans différents pays comme notamment le Canada, vers où est partie la famille Ciman. “Nos associations sont d'ailleurs déjà investies à titre privé dans l'organisation de formations à la méthode A.B.A. (Analyse du comportement appliquée) et P.E.C.S. (Système de communication par échange d'images) destinées aux parents et aux professionnels. Pour ce faire, nous nous adressons à un organisme français certifié au niveau international et récoltons des fonds pour permettre aux parents d'y accéder à petit prix. Il conviendrait que la ministre envisage ce type de formations (demandées par les enseignants) mais qu'elle veille à la qualité des formateurs”, conclut M^{me} Agoni.

Saul